Santander Consumer Finance

SECURE4you / SECURE4you+

VOTRE ASSURANCE MENSUALITÉ EN CAS D'IMPRÉVUS

SECURE4you

L'ASSURANCE MENSUALITÉ POUR VOTRE VÉHICULE
EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALADIE

Avec la souscription d'un contrat de financement Santander Consumer Finance, vous bénéficiez de l'assurance mensualité SECURE4you intégrée en cas d'incapacité de travail. Suite à un accident ou une maladie, vos mensualités sont prises en charge pendant une durée prédéfinie.

SECURE4you+

LE PLAISIR DE CONDUIRE L'ESPRIT LIBRE ET SANS SOUCIS FINANCIERS
AUSSI EN CAS DE CHÔMAGE

Celui qui conduit une voiture utilise une ceinture de sécurité, a des airbags, un ABS et pleins d'autres systèmes de sécurité. Ainsi, nous vous proposons aussi pour votre financement une sécurité supplémentaire. Avec une assurance mensualité, vous n'avez plus à vous faire de souci en cas de pépin.

Avec SECURE4you+ vous pensez plus loin, à votre tranquillité, et à votre niveau de vie lors d'événements imprévus, comme la maladie ou l'accident menant à une incapacité de gain, ou le chômage. Le souci du financement de votre véhicule peut ainsi être mis de côté, un soulagement dans une telle période de vie.

En savoir plus sur les solutions complètes de financement et d'assurance de Santander Consumer Finance.
www.santanderconsumerfinance.ch

VOS AVANTAGES

MAINTIEN DE LA MOBILITÉ

Lors d'épreuves difficiles, vous continuez à disposer pleinement de votre véhicule.

SIMPLE

La procédure est rapide et très simple. La souscription à l'assurance SECURE4you+ ne nécessite aucun contrôle médical. Votre prime d'assurance est tout simplement ajoutée à votre mensualité de leasing.

PROTECTION DE VOS ÉCONOMIES

Qui peut se targuer d'être à l'abri d'un licenciement ou d'un coup dur menant à une incapacité de gain? SECURE4you+ vous libère des soucis financiers concernant votre véhicule, vous évitant de puiser dans votre épargne pour assumer vos mensualités.

La mensualité totale est couverte – ceci inclus aussi les primes d'assurances auto ou GAP intégrées dans votre leasing.

UN PARTENAIRE DE CONFIANCE

Santander Consumer Finance s'appuie sur le savoir-faire de l'assureur Helvetia, un assureur toutes branches axé sur la qualité et avec une grande expérience dans ce domaine.

helvetia
Votre assureur suisse

EXEMPLE

Mensualité de CHF 322.– | SECURE4you+ CHF 15.–/mois

NOS PRESTATIONS

INCAPACITÉ DE GAIN TEMPORAIRE

Si vous devez interrompre votre activité professionnelle sur prescription médicale, SECURE4you paie jusqu'à 5 mensualités selon le contrat de financement et par cas de sinistre.

INCAPACITÉ DE GAIN PERMANENT

Un arrêt de travail permanent représente pour chacun un coup du sort inattendu. SECURE4you+ paie jusqu'à 12 mois vos mensualités et apporte un soulagement dans ces moments difficiles, pour vous et vos proches. En cas d'invalidité, la somme restante des mensualités sera prise en charge jusqu'à un maximum de CHF 50'000.–.

CHÔMAGE

Il vous est peut-être déjà arrivé de perdre votre emploi, une situation que tout un chacun peut rencontrer de nos jours, impliquant une perte de revenu significative avec des répercussions directes sur votre budget. SECURE4you+ vous permet de pouvoir continuer à profiter de votre véhicule, en prenant en charge le paiement de vos mensualités jusqu'à 12 mois en cas de licenciement.

	SECURE4you	SECURE4you+	
RISQUE ASSURÉ	Incapacité de gain temporaire en cas de maladie ou accident.	Incapacité de gain permanente en cas de maladie ou accident.	Chômage en cas de licenciement.
INTÉGRÉ AU FINANCEMENT	✓	OPTION	OPTION
CLIENT ASSURÉ			
salariés et indépendants	✓	✓	✓ *1
ÂGE TERME			
Jusqu'à 65 ans à la fin du financement	✓	✓	✓
DÉBUT DE LA COUVERTURE			
À la remise du véhicule	✓	✓	✓
PRESTATION D'ASSURANCE			
Paiement des mensualités à Santander Consumer Finance en faveur du client	✓	✓	✓
Paiement des mensualités restantes en cas de degré AI >=70%	—	✓	—
SOMME ASSURÉE			
Jusqu'à un maximum de CHF 1'500.– par mois, au total jusqu'à un maximum de CHF 50'000.–	✓	✓	✓
DURÉE DES PRESTATIONS			
5 mois au maximum par cas de sinistre	✓	—	—
12 mois au maximum par cas de sinistre	—	✓	✓ *2
DURÉE DES PRESTATIONS EN CAS DE SINISTRE RÉPÉTÉ			
Assuré et cumulé jusqu'à un maximum de 10 mois	✓	—	—
Assuré et cumulé jusqu'à un maximum de 24 mois	—	✓	✓

*1 Risque chômage uniquement pour salariés

*2 En lien avec les prestations en cas d'incapacité de travail

PROTÉGEZ-VOUS ET VOS PROCHES DÈS MAINTENANT.

Votre concessionnaire se fera un plaisir de vous informer.

Votre partenaire Santander Consumer Finance:

www.santanderconsumerfinance.ch